

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} août 2019
Français
Original : arabe

**Lettres identiques datées du 30 juillet 2019, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil
de sécurité par la Représentante permanente du Qatar
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris comme suite à mes précédentes lettres relatives aux retombées du blocus et des mesures illicites et discriminatoires imposés au Qatar depuis le 5 juin 2017, en particulier ma lettre du 26 juillet 2018 ([S/2018/562](#)) concernant la décision prise par la Cour internationale de Justice le 23 juillet 2018, conformément à son Statut, d'approuver la demande du Qatar en indication de mesures conservatoires contre les Émirats arabes unis, à la suite des mesures discriminatoires prises par ce dernier à l'égard des Qatariens en violation de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Le 14 juin 2019, la Cour, avec l'appui de 15 juges, a rejeté la demande des Émirats arabes unis en indication de mesures conservatoires contre le Qatar, dans le cadre de l'affaire des mesures discriminatoires imposées aux Qatariens par le Gouvernement émirien.

Le 22 mars 2019, les Émirats arabes unis avaient prié la Cour d'indiquer des mesures conservatoires, afin de préserver leur droit à l'équité procédurale, faisant valoir devant la Cour que le Qatar avait aggravé ou étendu le conflit par divers moyens, notamment en saisissant de nouveau le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, à Genève, et supposément en propageant dans les médias qatariens des accusations mensongères contre les Émirats arabes unis.

Les États favorables au blocus ont beau s'évertuer à affirmer le contraire, la récente décision de la Cour est une nouvelle victoire juridique internationale pour le Qatar : elle confirme qu'il respecte et applique parfaitement les dispositions et accords du droit international, comme chacun le sait fort bien, et prouve à la communauté internationale le bien-fondé de la position qu'il a adoptée depuis le début de la crise, et le caractère mensonger des allégations formulées par les Émirats arabes unis. En outre, cette décision constitue une reconnaissance des droits des Qatariens touchés par le blocus et leur rend justice.

Alors que le Gouvernement qatarien est résolu à ne pas envenimer la situation, à entretenir des relations de bon voisinage et à régler la crise que traverse la région du Golfe par le dialogue, il ne renoncera pas à protéger les intérêts et les droits des citoyens et des habitants du Qatar et continuera de les défendre par les voies légales et selon les procédures internationales.



Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente
(*Signé*) Alya Ahmed Saif **Al-Thani**
